



Interimaire et prud'hommes

Par **TOTO3579**, le **17/12/2011** à **12:14**

Bonjour,
voilà celà fait 07 années avec période de carence incluse que je travaille
via l'agence interim pour la même entreprise.
Dernièrement cette entreprise à envisagé de ne plus reprendre définitivement les intérimaires
de plus de 5 ans. Tel est mon cas.
Que puis-je faire sachant que sur mon secteur il y a deja eu plusieurs embauche sur des
personnes moins expérimenté que moi !!!
Merci d'avance. Cordialement.

Par **DSO**, le **17/12/2011** à **14:55**

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre sans connaître l'intégralité de votre situation.

Il faudrait connaître entre-autres, les motifs des recours, les périodes de carence, les emplois effectués etc...

Si vous voulez en discuter de vive voix, je vous laisse mes coordonnées téléphoniques dans la message du site.

Cordialement,
DSO